

Cfdt:

1er degré

A la CFDT, on ne fait pas que parler, on agit !

Pendant que certains parlent et ne proposent rien, la CFDT a elle pu obtenir de véritables avancées pour les PE.

LES AVANCÉES CFDT

Avec la CFDT, tu as gagné :

- **Le doublement de l'ISAE** en juillet 2023.
- **L'amélioration des seuils de décharge des directeurs et directrices d'école** pour les rentrées 2021 et 2022.
- Grâce à PPCR, une avancée CFDT, **le rattrapage du taux de promotions des personnels du premier degré** par rapport au second degré pour l'accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle.
- **L'avancement accéléré des directeurs et directrices d'école** mais aussi pour les faisant fonction et chargés.es d'école.



Votre voix, notre action,
VOTEZ CFDT !

Cfdt:

A la CFDT, on ne fait pas que parler, on agit !

- La politique des petits pas, marque de fabrique de la CFDT a produit des effets grâce à l'obtention du **doublment de l'ISAE** en 2023. Certaines organisations syndicales qui réclamaient 700 € mensuels, plutôt que d'approuver cette mesure ont préféré voter contre au détriment de l'avancée obtenue par la CFDT pour tous les professeur.es des écoles. **Être pragmatique dans un contexte de restriction budgétaire, c'est notre façon à la CFDT d'ancrer notre syndicalisme dans le domaine de ce qui est possible.**
- Face à des organisations syndicales qui utilisent les groupes de travail sur la direction comme des tribunes, **la CFDT a porté un projet de révision des seuils de décharge de direction sur 5 ans. Ce projet réaliste et progressiste** a amené le Ministère à faire une proposition qui a connu ses deux premiers paliers en 2020 et 2021. Notre organisation continue de porter ce sujet notamment pour les petites écoles dont la décharge sert de variable d'ajustement pour les remplacements.
- PPCR, une victoire de la CFDT en 2016 qui produit aujourd'hui ses effets. Grâce à cette avancée et aux négociations annuelles autour des taux de promotion, **presque tous les PE accéderont dans leur carrière à la hors classe.** En négociant avec le ministère un taux plus élevé pour les professeurs des écoles, **la CFDT a permis de rattraper le retard qu'il y avait entre premier et second degré** pour l'accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle.
- Parce qu'être directeur, directrice, c'est avoir des responsabilités qui doivent être valorisées, **la CFDT en s'appuyant sur les éléments contenus dans la Loi Rilhac a pu obtenir un avancement accéléré pour les professeurs des écoles occupant un poste de direction**, qu'ils soient directeur, directrice titulaire, faisant fonction ou chargés.es d'école. **3 mois d'avancement par année d'exercice**, une belle reconnaissance pour un métier si compliquée au quotidien.



**Votre voix, notre action,
VOTEZ CFDT !**